



PROGRAMME DE FORMATION

Métiers liés aux embranchements ferroviaires (Industriels et particuliers) - Formation initiale

Références réglementaires :
Décret 92-352 du 1er avril 1992

Formation à la sécurité : Articles
L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du
Code du Travail.

Pré-requis :
Aptitude médicale,
Connaissance du site,
compréhension du français

Durée :
2 à 5 jours formation théorie /
pratique

1 intervenant :
1 formateur théorie/pratique

Evaluation et suivi de la formation

• Une évaluation à chaud est
effectuée en fin de session, elle
s'appuie sur :

Un questionnaire
d'évaluation rempli par les
participants qui a pour
objectifs de :

- Mesurer la satisfaction et
l'intérêt des participants
- Evaluer l'intégration de
techniques et d'outils.
- Presentir les évolutions
et les changements mis en
place
- Engager les participants
dans leur plan d'action.

• Un bilan oral où chaque
participant présente les actions
sur lesquelles il s'engage.
La présence d'un responsable
est souhaitable sur ce temps afin
de mieux accompagner les
changements de
comportements des salariés.

OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, le stagiaire doit pouvoir être désigné conformément à l'article 20 du décret 92-352 du 1er avril 1992 aux fonctions de chef de manœuvre, conducteur d'engin, accrocheur, relatives aux engins de traction.

PUBLIC VISÉ

Toute personne devant être affectée dans l'entreprise aux fonctions de chef de manœuvre, d'accrocheur ou de conducteur d'engin de traction.

PROGRAMME DE FORMATION

Sensibilisation à la sécurité

L'accident du travail - Importance et coûts des accidents du travail - Les responsabilités - Prévention des accidents du travail

Pour les accrocheurs de wagons (P1)

Connaissance des matériels et des véhicules - Reconnaissance des signaux et des commandements - Techniques d'attelage et de dételage des véhicules - Immobilisation des véhicules - Manœuvre des organes mobiles - Déplacement des véhicules à bras d'homme - Accès aux véhicules

Pour les chefs de manœuvre (P2)

Organisation des manœuvres - Exécution des manœuvres en sécurité : manœuvres des appareils de voies - Conduite à tenir en cas d'accident (dérailement) - Attelage et dételage à la perche - Manœuvres spéciales - Manœuvres de radioguidage - Dispositions particulières propres au site ou aux attelages

Pour les conducteurs de locotracteur (P3)

Connaissance du matériel de traction - Prescription de conduite - Vérifications et entretien du matériel*

La durée de la formation se définit de la façon suivante :

- accrocheur : P1 (2 jours**);
- chef de manœuvre : P1 + P2 (3 jours**);
- conducteurs d'engin moteur ferroviaire : P1 + P2 + P3 (4 jours**).

**Pour un gros embranché, un complément de formation propre à l'embranché et adaptée au site fait passer la durée totale à 5 jours

Les types d'embranchés : - petit embranché : pas de locotracteur ; - moyen embranché : un seul locotracteur en fonctionnement ; - gros embranché : au moins 2 locotracteurs fonctionnant simultanément.